



# Plan d'action de développement durable

---

2021 - 2022



# TABLE DES MATIERES

<b>Mot de la Présidente</b> .....	2
<b>Mise en contexte</b> .....	3
<b>Orientation 1</b> : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.....	4
<b>Orientation 4</b> : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités économiques .....	6
<b>Orientation 6</b> : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.....	7

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

---

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2021-2022 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Ce plan d'action transitoire répond aux objectifs gouvernementaux découlant de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 dont l'échéance a été reportée au 31 mars 2022. Il s'aligne également sur les objectifs de la nouvelle planification stratégique de la Régie.



Le développement de l'industrie agroalimentaire est un enjeu au cœur de la mission de l'organisme. Nous croyons fermement que l'essor de l'industrie se réalisera à la lumière des grands principes de développement durable, favorisant ainsi le rayonnement de notre patrimoine. En effet, dans le contexte actuel mettant de l'avant l'autonomie et la sécurité alimentaire, le développement durable est un incontournable en matière d'utilisation des ressources et de gestion environnementale. Nous sommes d'avis que l'avenir de l'industrie se situe notamment dans l'application du concept de l'économie circulaire aux diverses sphères du système économique et industriel.

Je vous invite à prendre connaissance du présent Plan d'action comportant sept actions concrètes identifiées par la Régie comme prioritaires et pertinentes afin de bonifier son implication en matière de développement durable.

Le développement durable constitue une réalité partagée par tous, la Régie convie alors tous les acteurs du secteur agroalimentaire et de la pêche à appuyer les démarches qu'elle entend entreprendre et à faire preuve d'innovation afin d'assurer la transition vers une économie verte et responsable pour les générations futures.

(s)

---

Me Ginette Bureau  
*Présidente*

## MISE EN CONTEXTE

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) prévoit que le gouvernement adopte une Stratégie présentant sa vision en matière de développement durable. La Stratégie Gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020) se fonde sur huit orientations, vise l'atteinte de 27 objectifs et établit cinq activités incontournables. Celle-ci a été prolongée jusqu'au 31 mars 2022 en vertu du décret 512-2021.

C'est dans le cadre de la prolongation de la SGDD 2015-2020 que La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) a élaboré le Plan d'action en Développement Durable (PADD) pour l'année de transition 2021-2022. La période de mise en œuvre du PADD 2021-2022 est du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

En continuité avec le plan précédent (PADD 2015-2020), le PADD 2021-2022 s'articule autour de trois orientations découlant de la SGDD 2015-2020 auxquelles la Régie s'engage à apporter une contribution. Les trois des huit orientations visées pour l'année de transition 2021-2022 sont les suivantes :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
2. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités économiques
3. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Un suivi annuel du PADD 2021-2022 sera effectué par l'entremise du rapport annuel de gestion, en conformité avec la *Loi sur le développement durable*.





## **ORIENTATION 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

### *1.1. RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCO RESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE*

#### **Action 1 : Compenser les émissions de gaz à effet de serre par le biais du programme Carbone Boréal**

La Régie s'engage à réduire les externalités environnementales négatives émises par les employés dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

La Régie a maintenu son statut carboneutre depuis 5 ans et s'engage à avoir un bilan carbone négatif par le biais du programme Carbone Boréal en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Indicateur	Pourcentage des émissions compensées
Cible	Compenser 200% des émissions de gaz à effet de serre produites en 2019-2020

#### **Action 2 : Réduire l'utilisation du papier en priorisant l'usage de l'infonuagique**

La transformation numérique est une des priorités de la Régie. À cet égard, elle priorisera l'usage de l'infonuagique dans sa gestion documentaire afin de réduire l'utilisation du papier.

Indicateur	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Adopter une politique d'impression des documents</li><li>2. Nombre d'imprimantes dont la location n'a pas été renouvelée</li></ol>
Cible	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Politique adoptée</li><li>2. Réduire du tiers les imprimantes du siège social</li></ol>

## *1.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS*

### **Action 3 : Intégrer les principes de développement durable dans le processus de la Régie**

Cet objectif gouvernemental est un incontournable de la stratégie de développement durable 2015-2020. Dans cette optique, la Régie poursuivra l'utilisation d'un outil développé afin d'intégrer les principes de développement durable dans ses pratiques internes. À cet égard, elle procédera à l'adoption de politiques internes faisant la promotion du développement durable au niveau du processus d'homologation des conventions de mise en marché et la surveillance des couvoiriers.

Indicateur	Nombre de processus améliorés
Cible	Deux (2) processus améliorés

## *1.4. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE*

### **Action 4 : Conscientiser les employés de la Régie à l'empreinte écologique du stockage numérique**

La Régie souhaite réduire son empreinte écologique. De ce fait, elle dispensera une formation auprès des employés, et mettra à leurs dispositions une Charte éthique et numérique qui se veut informative sur les bonnes pratiques à adopter autant en présentiel qu'en télétravail.

Indicateur	Pourcentage des employés formés le jour de l'évènement
Cible	60%

## Action 5 : Former les employés de la Régie sur le développement durable

La Régie accorde une grande importance au développement des connaissances des employés. D'ailleurs, dans sa nouvelle planification stratégique, elle prévoit se doter d'une stratégie moderne d'amélioration des connaissances de son personnel qui visera plus loin que le développement des savoirs individuels. Cette stratégie aura pour but de créer une dynamique interactive en continu entre les équipes et des porteurs de connaissances à l'interne et à l'externe. À cet effet, des conférences sur le thème du développement durable feront partie des formations offertes aux employés.

Indicateur	Pourcentage des employés formés par évènement
Cible	50%



## ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES

### 4.1. APPUYER LES ACTIVITÉS VISANT LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

## Action 6 : Intégrer les nouveaux arrivants au marché du travail

La Régie souhaite continuer ses efforts afin de permettre une meilleure intégration des personnes les plus vulnérables dans le secteur agroalimentaire, notamment par la poursuite, en collaboration avec le Carrefour Bio Local Emploi (BLE), d'un programme de stages d'intégration pour les professionnels d'origine immigrante.

Indicateur	Nombre de stages d'intégration offert en collaboration avec Carrefour blé
Cible	Un (1) stage



## **ORIENTATION 6 : ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS**

### **Action 7 : Faire connaître la chambre de coordination et de développement comme outil disponible à la Régie favorisant la concertation des intervenants d'une même filière**

La Régie en tant qu'organisme de régulation économique, d'adjudication, d'accompagnement et de surveillance du secteur agroalimentaire québécois veut encourager la concertation des intervenants d'une même filière. Dans cette optique, elle s'est donné comme objectif de faire connaître les chambres de coordination et de développement à sa clientèle externe. Cela pourrait faciliter les actions concertées de développement durable d'une même filière.

Indicateur	Nombre de rencontres d'échange par année
Cible	Une (1) rencontre d'échange



La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a ses bureaux aux adresses suivantes :

201, boulevard Crémazie Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 1L3  
Téléphone : 514 873-4024  
Télécopieur : 514 873-3984

1400, boulevard Guillaume-Couture  
Lévis (Québec) G6W 8K7  
Téléphone : 418 833-5143  
Télécopieur : 418 833-8627

460, boulevard Louis-Frédette  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone : 819 293-8501, poste 4445  
Télécopieur : 819 293-8446

1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7  
Téléphone : 450 778-6530, poste 6111 ou 6137  
Télécopieur : 450 778-1498

Courriel : [rmaaqc@rmaa.qouv.qc.ca](mailto:rmaaqc@rmaa.qouv.qc.ca)

Site internet : [www.rmaa.qouv.qc.ca](http://www.rmaa.qouv.qc.ca)

